

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 26 – REPRÉSENTÉS : 03

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mmes MOREAU Valérie et NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc) et M. MOUSSU James (pouvoir à Mme FAURY Marion).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme VAIRÉ Sandrine et M. PICAUD Michaël.

OBJET :	<i>Convention de soutien à la revitalisation des centralités de la Région de Blain entre les collectivités bénéficiaires et le Pôle Métropolitain</i>
----------------	---

N° 2021 / 11 / 04

Établissement public local constitué de 5 intercommunalités à fiscalité propre, le Pôle Métropolitain structure les possibilités de coopérations entre intercommunalités volontaires au service de la stratégie partagée du Schéma de Cohérence Territoriale et permet de renforcer l'efficacité et la coordination des politiques publiques sectorielles.

Au titre de l'accompagnement pré-opérationnel de projets urbains, le Pôle Métropolitain entend accompagner les communes dans la revitalisation de leurs cœurs de ville, en particulier ceux des pôles structurants identifiés dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

La présente convention a pour objet de décrire les modalités partenariales entre les Collectivités bénéficiaires (la communauté de communes et ses quatre communes) et le Pôle Métropolitain dans le cadre du soutien à la revitalisation des centralités du territoire. Elle expose l'intention du Pôle Métropolitain de soutenir les actions inscrites dans l'Opération de Revitalisation du Territoire et notamment de soutenir l'élaboration d'études pré-opérationnelles d'aménagement. La convention précise les engagements réciproques de chacun.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5731-1 et suivants ;

VU la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 23 octobre 2020 ;

.../...

*VU les délibérations du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire n°2020-13 en date du 15 octobre 2020 et notamment son article 14.1 et n°2021-12 en date du 02 juillet 2021 relative à l'inscription des crédits nécessaires ;
VU la note de synthèse et la convention de soutien à la revitalisation des centralités de la Région de Blain adressées à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *APPROUVE les termes de la convention de soutien à la revitalisation des centralités de la Région de Blain entre les collectivités bénéficiaires et le Pôle Métropolitain,*
- *et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout avenant à intervenir.*

Vote : Unanimité (29 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 novembre 2021,
Le Maire,

